



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-307

Objet : Rue du Val (à hauteur du n°70)

Circulation alternée (par panneaux « B15/C18 »)

Stationnement interdit (au droit du chantier)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 06 Juillet 2023, présentée par l'entreprise Armor Réseaux Canalisations – 20 rue Rabelais – 22000 St Brieuc, afin d'effectuer des travaux de création de Génie Civil pour Orange,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, rue du Val (à hauteur du n°70), il y a lieu d'alterner la circulation (par panneaux « B15/C18 ») et d'interdire le stationnement des véhicules (au droit du chantier), à compter du lundi 10 Juillet 2023, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 4 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue du Val (à hauteur du n°70), la circulation sera alternée (par panneaux « B15/C18 ») et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier, à compter du lundi 10 Juillet 2023, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 4 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise Armor Réseaux Canalisations sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 10 juillet 2023

Pour le Maire,

André Croguennec

Le Conseiller Municipal Délégué

À l'Occupation de l'Espace Public